



NEWSLETTER

LA GAZETTE DU HIBOU



A l'origine de toute réussite, il y a le fait d'avoir osé.

Jacques Audiberti

UN PROJET AMBITIEUX POUR NOS BATIMENTS COMMUNAUX

Le bloc communal comprend : La Mairie, l'école, la garderie et la salle polyvalente. Anciennes constructions Allemandes, ces bâtiments sont très énergivores et représentent un coût important tant en termes financiers qu'en termes d'empreinte carbone sur le territoire.

Dans le contexte actuel, il est primordial de réaliser des économies d'énergie. Dans le cadre de cet objectif, et dans le but également d'embellir les bâtiments communaux, la Municipalité a décidé d'acter ce beau projet de rénovation et d'embellissement.

Monsieur Jérémy LEMPEREUR, Architecte à CAMBRAI, a été mandaté afin de réaliser dans un premier temps l'étude de faisabilité puis la mission complète.

LE CONSEIL

La Maire

Marjorie GOSSELET-CAMBRAI
m.gosselet@niergnies.fr

Adjointe aux finances

Brigitte DENIMAL
b.denimal@niergnies.fr

Adjoint aux travaux

Freddy SEGARD
f.segard@niergnies.fr

Adjoint Aéronautiques

Ludovic COTTON
l.cotton@niergnies.fr

Adjoint aux fêtes

Frédéric HANOT
f.hanot@niergnies.fr

M.Michel ANCKAER

M.François BONA

M.Luis CALDEIRA

M.Carlos DE FREITAS

Mme Laurence HOUILLON

Mme Martine LEBLANC

Mme Isabelle MASSY

Mme Roselyne MOSCHKAU

M.Bertrand NICOLAS

M.Damien VANESSE

CONTACT

59 Grand Rue 59400 NIERGNIES



03.27.81.52.16



secretariat@niergnies.fr

LE MOT DU MAIRE



Chers habitants,

Nous émergeons dans la douceur du printemps avec l'arrivée des couleurs printanières et le réveil de la nature.

Le printemps apporte aussi son lot de projets pour la commune à travers le vote du budget qui est intervenu lors de la séance de conseil municipal du 15 Avril.

Depuis de nombreuses années, les taux d'imposition n'ont pas augmenté, ce sera le cas encore cette année pour notre village.

Quant à notre endettement, il est à un niveau plus que raisonnable.

Les finances communales se portent bien et sont très saines d'après notre conseiller aux décideurs locaux. Nous pouvons envisager l'avenir avec sérénité.

En élus responsables, nous avons travaillé sur l'amélioration énergétique des bâtiments et avons acté le dossier sur lequel nous travaillons depuis l'année dernière : la rénovation et l'embellissement du bloc communal que je vous laisse découvrir en première page de cette nouvelle gazette.

La volonté de la majorité municipale reste intacte, comme au premier jour, pour assurer la qualité de nos services, pour améliorer la cadre de vie en protégeant nos espaces naturels et notre patrimoine, en rendant notre village beau et agréable à vivre.

Votre Maire,

Marjorie GOSSELET-CAMBRAI



En raison de la Coupe de France de football programmée le 25 Mai, la soirée Années 80 initialement prévue ce jour, est annulée et reportée à une date ultérieure.



INFORMATION DE LA C.A.C

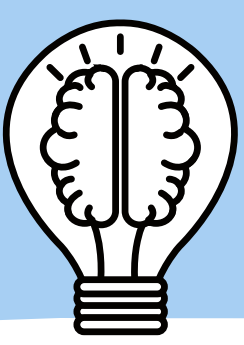


Suite au passage de l'ONF (Office National des Forêts), une vingtaine d'arbres doivent être abattus sur la Zone n°1 (terrain situé à droite de l'entrée du village côté aéro-club) compte tenu de leur dangerosité et les deux saules pleureurs élagués. Les arbres seront replantés à l'automne pour assurer leur reprise.

Notre village
sur les réseaux sociaux:



@mairiedeniernies



RENOVATION ENERGETIQUE ET EMBELLISSEMENT DU BLOC COMMUNAL



Mairie, Ecole, Garderie, Salle Polyvalente 698m²

Après une étude de faisabilité effectuée l'année dernière, le projet a été validé par le conseil municipal le 27 Mars 2024.



La prochaine étape est de déposer la demande de Permis de Construire et d'attendre le délai de recours de 8 mois avant le début des gros oeuvres.

Création d'une verrière à la place de la voûte et d'une rampe d'accès devant l'entrée de la mairie. Un escalier sera également créé sous l'ancienne voûte pour donner accès à l'étage de la mairie et une future salle de réunion sera créée au dessus de la salle polyvalente



Modification de la façade de la salle polyvalente, création d'ouvertures, mise en place d'un brise soleil et création d'une terrasse. Isolation, remplacement du mode de chauffage, traitement acoustique, climatisation réversible.



Remplacement des vitrages intérieurs de l'école, par des vitrages "sécurité" et Remplacement de la couverture du préau

Désamiantage de la totalité de la toiture des bâtiments, pose d'une couverture en ardoise et pose de panneaux solaires.



Des aides auprès de l'Etat et du Département ont été demandées.

Le plan de financement vous sera communiqué dans une prochaine gazette lorsque nous aurons eu les réponses écrites.

Un audit énergétique va être réalisé prochainement (coût de l'audit : 3100€ HT pris en charge à 80% par le Pays du Cambrésis). Cet audit est obligatoire afin d'effectuer la demande de subvention Fonds Verts.

Durant la totalité des travaux, la salle polyvalente ne sera pas louable et toutes les activités sportives seront suspendues.



ZOOM SUR LE BUDGET



Le 15 avril, le conseil municipal s'est réuni afin de voter le budget primitif 2024. Le vote du budget communal marque un acte politique fort au travers duquel se définit la feuille de route des actions menées par la municipalité. L'exercice budgétaire permet de poursuivre une dynamique d'investissement autofinancée, c'est-à-dire sans avoir recours à l'emprunt.

2023

Les résultats de l'année 2023 laissent apparaître un excédent de 77 548,27€ en fonctionnement et en investissement 27 101,08€.

Dépenses d'investissement : 218 531,55€

Recettes d'investissement : 245 632,63€

Dépenses de fonctionnement : 302 284,22€

Recettes de fonctionnement : 379 832,49€

BONNE NOUVELLE : Le conseil municipal a décidé une nouvelle fois cette année de ne pas augmenter les taxes malgré l'inflation et l'augmentation des dépenses d'énergie :

- 26,71% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (taux communal de 7,42% et taux départemental de 19,29%).

- 52,14% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Suite à la reprise de la collecte des déchets verts, beaucoup d'entre vous ont décidé de tondre leur pelouse.

Pour la tranquillité de tous, nous vous rappelons que :

Pour réaliser les travaux de bricolages et/ou de jardinage, il est impératif de respecter l'arrêté municipal qui fixe les jours et horaires autorisés :

- Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

- Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

- Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

En dehors de ces horaires, une infraction pour tapage est passible d'une contravention de 3eme classe.

VIDE MAISON A NIERGNIES (30 rue du Château)

SAMEDI 27 AVRIL 2024 de 9H30 A 18H00 sans interruption

Vous y trouverez : bibelots, vaisselle, déco diverses, meubles, télé, cadres, miroirs, livres et plein d'autres choses à découvrir sur place. + d'informations : 06.83.52.22.20

C.C.A.S

BUDGET 2024



Le budget du CCAS a été voté le 25 Mars 2024 de la façon suivante :

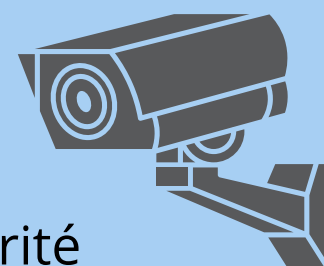
Dépenses et recettes de fonctionnement : 2818,84€

Dépenses et recettes d'investissement : 1384,24€

BON A SAVOIR :

Le budget du CCAS existe notamment afin d'aider les habitants dans le besoin à travers la délivrance d'un bon alimentaire.

VIDEOSURVEILLANCE



Toujours dans le cadre du maintien de la sécurité et de la tranquillité sur le territoire de la commune, le conseil municipal a décidé lors de sa réunion en date du 04 Mars 2024, d'ajouter deux points de vidéosurveillance dans le village :

- Rue des Ecoles
- Place de l'Eglise

Coût : 8600€ H.T

par l'entreprise LEASE PROTECT



En achat comme les 4 points déjà installés depuis 2021 aux entrées et sorties du village

SECURITE



Connaissez-vous le site internet "ma sécurité" ?

Il vous permet notamment :

- d'échanger avec un policier et un gendarme 24h/24 et 7j/7
- de suivre les actualités de sécurité près de chez vous
- de déposer une pré-plainte en ligne

<https://www.masecurite.interieur.gouv.fr/fr>

INSCRIPTIONS BROCANTE

DU 30 JUIN 2024

Renseignements et inscriptions par mail ou sms (après 18h30)

assoniergniesloisirs@gmail.com

SMS : 07.82.71.50.51

Tarif particulier : 3€ les 5m

DISPOSITIF "AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE"



Si tu as entre 18 et 20 ans, que tu habites le village et que tu passes ton permis B, le CCAS aura le plaisir de te verser une aide de 150€ si tu en fais la demande.

Justificatifs à fournir :

- copie d'un justificatif d'identité en cours de validité (CNI, Passeport)
- copie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois
- facture de l'auto-école
- ton relevé d'identité bancaire